

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE D

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
	LOISIR	LOISIR	Nombre de logements	min.	1	0			
Nombre de logements			max.	1	0				
STRUCTURE / BÂTI		Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--				
		Largeur minimum	(m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	1500	--					
	Largeur minimum	(m)	30	--					
	Profondeur minimum	(m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	6	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	12	--				
		Arrière minimum	(m)	8	--				
		Espace naturel	(%)	30	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement Usage/limite/norme
2014-12-18	2014-U56-7 PIIA 013
	2024-U53-99 ret h3-4-5 +h1

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54 MISE À JOUR: mars 2024	201
---	------------



ZONE:	Ha 201
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones